

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-neuf, le premier octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 17

Absents : 4

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 24/09/2019

Présents : M. Gilles CAMPY, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Monique GAUDRON, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Rémi COURTOUT, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE, M. Jacques GRILLOT, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, Mme Chantal MARTELIN, Mme Sandrine GAUCHET, M. Laurent GUILLEMIN

Absents excusés : M. Roger BALLEET, a donné pouvoir à M. Philippe LESEIGNEUR

M. Thomas CHANET, a donné pouvoir à Mme Monique GAUDRON

M. François FOUCQUART, a donné pouvoir à M. Laurent GUILLEMIN

M. christophe PITEL, a donné pouvoir à Mme Sophie GUILLAUME-BELLE

Secrétaire de séance : M. Jean NOZIERE

N° 2019-10-05

OBJET : redevance chauffage des appartements de l'école

M. CAMPY rappelle au Conseil Municipal que le montant de la redevance chauffage des appartements de l'école est de 90 €/mois.

Compte tenu que les appartements de l'école disposent de « compteurs calories » individuels il propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer pour le maintien ou l'augmentation de cette redevance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le montant de la redevance chauffage à 90 €/mois pour chaque appartement.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Bernard FRACHON

Délibération transmise
à la préfecture le 07/10/2019

